Thomé a fait la critique musicale successivement au « Constitutionnel », au « Pays », à la « Souveraineté » et à la « Revue de famille ».

THOMMERY (Maxime), pseudonyme de M. Anatole-Jean-Baptiste Alès.

THOMPSON (Silvanus-Phillips), électricien anglais, né à York en 1851. Après avoir reçu une instruction scientifique très variée au Founders College d'York, à l'école royale des mines et à l'université d'Heidelberg, il prit, en 1878, le grade de docteur ès sciences. Il débuta dans le professorat par un cours de physique à l'University College de Bristol, où il fut nommé professeur titulaire en 1878. Il y organisa un laboratoire de physique, et ouvrit un cours de physique technique pour les ingénieurs et les constructeurs. En 1884 il remplaça Ayrton dans la chaire de physique au Technical College de Finsbury, dont il est devenu le principal. Ses recherches scientifiques, publiées dans les « Rapports » de la Société de physique de Londres et de l'Association britannique, s'étendent depuis l'aberration chromatique de l'œil jusqu'à la forme des bobines dans le galvanomètre tangent. L'illusion optique des « strobic circles » est sa principale découverte. Il s'est aussi occupé des phénomènes électro-dynamiques et électro-optiques. Ses études sur l'accumulation de l'électricité et sur les machines dynamo-électriques sont connues de tous les électriciens. Ses leçons de 1883 sont le premier essai de synthèse sur la construction, la théorie et le mode de travail des machines dynamo-électriques; les *Elementary Lessons in electricity and magnetism*, traduites en français, en allemand et en polonais, ont atteint en anglais un écoulement de 40.000 exemplaires. Son traité sur la *Dynamo-electric machinery* (1884, 3e éd.) a été traduit en français et en allemand. M. Thompson a publié, en outre, des ouvrages sur les écoles professionnelles de France, et sur l'éducation technique et scientifique.

** **THOMS** (William-John), archéologue et littérateur anglais, né à Westminster en 1803. — Il est mort à Londres le 18 août 1885.

Thomsen (MALADIE DE), Maladie nerveuse, ainsi désignée du nom de l'auteur qui l'a le premier décrite et en était lui-même victime.

— **Encycl.** C'est une affection singulière, qui n'est connue en France que depuis 1883 et y fut pour la première fois étudiée sous le nom de *spasme musculaire au début des mouvements volontaires.* En effet, le symptôme capital de cette affection, celui qui, pour ainsi dire, la constitue tout entière, c'est une raideur spasmodique survenant au moment d'exécuter un mouvement ou plutôt au début même de l'exécution de ce mouvement, et siégeant dans les muscles mis en jeu pour le produire. Ainsi, « lorsque, étant assis, le malade se lève dans le but de se mettre en marche, tout à coup ceux des muscles des membres inférieurs qui sont mis en jeu pendant la station et pendant la marche entrent en contraction spasmodique, comme tétanifiés, si bien que les membres sont littéralement immobilisés, incapables de tout mouvement. Cette rigidité musculaire dure quelques secondes à peine; puis spontanément survient la décontraction musculaire, et la marche redevient possible dans les conditions normales. Mais si, ayant marché un certain nombre de pas, le malade, après s'être assis un instant, veut de nouveau se lever et marcher, le même spasme se reproduit et empêche de nouveau, pour un moment, tout mouvement des membres inférieurs. » En un mot, il se produit fatalement un spasme à chaque incitation d'un mouvement volontaire quelconque dans les muscles qui sont le siège de ce mouvement, car on observe ces mêmes rigidités spasmodiques aussi bien au début des mouvements des membres supérieurs que des membres inférieurs. « Ainsi, si vous dites au malade de vous serrer la main, il vous la serre avec énergie; mais, la rigidité se produisant aussitôt, votre main restera un instant emprisonnée dans la sienne et il vous faudra attendre, pour vous dégager, le moment de la décontraction spontanée. » Il en est de même pour les muscles de la face, de la tête et des yeux : au moment d'articuler une phrase, le spasme se produit et empêche, pour un instant, de proférer le moindre son. C'est une propriété générale de tous les muscles de la vie de relation. Mais après la répétition de deux ou trois mouvements les autres se produisent successivement sans nouvelle rigidité spasmodique; la faculté spasmodique paraît s'épuiser par la répétition du mouvement et ne se manifeste de nouveau qu'après un certain moment de repos.

En outre de ce phénomène dominant et caractéristique de l'affection, on peut constater sur tous les muscles des réactions électro-chimiques singulières et pathognomoniques, sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre ici. Enfin, on constate souvent une augmentation notable du volume d'un certain nombre de muscles, et l'examen histologique de fragments de ces muscles a décelé une véritable hypertrophie du tissu musculaire (faisceaux de fibres et noyaux plus nombreux, hyperplasie conjonctive). D'ailleurs, la sensibilité est intacte dans tous ses modes; la santé générale est absolument normale. On a noté cependant chez un certain nombre de sujets un état psychique spécial, une irritabilité assez prononcée avec tendance à l'hypocondrie.

La maladie de Thomsen est une maladie congénitale, infantile en tout cas; on s'en aperçoit à l'âge où les enfants commencent à marcher. C'est une maladie de toute la vie, car elle ne paraît rétrocéder devant aucun traitement; mais elle n'altère en rien la vitalité normale et ne semble pas raccourcir l'existence. C'est en outre une maladie d'hérédité homologue, une vraie maladie de famille. Dans la famille du docteur Thomsen, sur 13 enfants dont il faisait partie, 7 étaient atteints de la même maladie que lui, et dans la génération suivante 6 sur 36 en furent encore victimes. A côté de cela, on compte dans la même généalogie plusieurs aliénés et faibles d'esprit; la vésanie est tellement fréquente dans le tableau héréditaire de cette affection que Thomsen l'avait lui-même appelée « spasme musculaire à la suite de disposition psychique héréditaire ». C'est donc une maladie essentiellement nerveuse, qui rentre dans le grand cadre de la famille névropathique.

Thomson (EFFET). Phénomène calorifique, analogue à l'effet Peltier, qui a pour siège un conducteur non homogène. V. EFFET.

* **THOMSON** (sir William), savant anglais, né à Belfast en 1824. — Il a été élu associé étranger de l'Académie des sciences de Paris le 3 décembre 1877. Il est commandeur de la Légion d'honneur. A ses inventions déjà mentionnées il faut ajouter : un analyseur harmonique des marées; un maréographe calculant les plus hautes marées pour tout lieu; une nouvelle boussole, qui est la meilleure; l'application des fils de clavecin aux sondages en mer profonde pour l'immersion des câbles sous-marins. Ses écrits scientifiques, publiés en premier lieu dans le « Philosophical Magazine » et dans les « Proceedings » de la Société royale d'Edimbourg, ont été recueillis en volumes, sous les titres suivants : *Recherches sur l'électrostatique et le magnétisme* (1872); *Notes sur les mathématiques et la physique* (3 vol.); *Ecrits sur l'hydro-dynamique* (1887); *Lectures populaires et discours* (1888).

THOMSON (sir Charles WYVILLE), naturaliste anglais, né à Bonsyde le 5 mars 1830, mort à Edimbourg le 18 mars 1882. Chargé de cours de botanique au King's College à Aberdeen de 1850 à 1853, puis professeur d'histoire naturelle au Queen's College à Cork de 1853 à 1854, de minéralogie et de géologie au Queen's College à Belfast, il s'adonna spécialement à des recherches sur les animaux et les plantes inférieurs. Il se joignit à l'expédition des vaisseaux « Lightning » et « Porcupine » dans la mer du Nord et la Méditerranée, pour l'étude de la température, de la vie végétale et animale dans les profondeurs sous-marines (1868 et 1869) et à celle du « Challenger », qui croisa dans l'océan Atlantique (1873), l'océan Polaire antarctique et l'archipel malais (1874), l'océan Pacifique (1875). Dans l'intervalle, il avait été nommé professeur d'histoire naturelle à l'université d'Edimbourg (1872). M. Thomson a publié les résultats de ses recherches dans les ouvrages suivants : *Depths of the sea* (1872), et *the Voyage of the « Challenger ». the Atlantic* (1877). M. Thomson était membre correspondant étranger de l'Académie des sciences de France depuis 1877 et avait reçu la grande médaille d'or de la Société royale de Londres.

THOMSON (Gaston-Arnold-Marie), publiciste et homme politique français, né à Oran le 29 janvier 1848. Il devint en 1871 rédacteur à la « République française ». Patronné par Gambetta, il fut élu député à Constantine le 26 avril 1877. Peu après, il votait avec les 363 contre le cabinet de Broglie et le coup d'Etat parlementaire du 16 mai. Réélu député à Constantine le 14 octobre suivant, il fit partie du groupe de l'Union républicaine. Depuis, ses électeurs lui ont renouvelé son mandat, le 4 octobre 1885 et le 22 septembre 1889. M. Rouvier, président du conseil, lui proposa en 1887 le sous-secrétariat des Colonies; mais il déclina cette offre, n'étant pas assuré de réaliser immédiatement l'unité indo-chinoise. M. Thomson a fait partie de plusieurs commissions importantes, notamment, à plusieurs reprises, de la commission du budget; il fut, en 1889, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Il a eu deux duels parlementaires : l'un avec M. de Cassagnac en 1878, l'autre avec M. Laur en 1889.

THORACOPLASTIE (to-ra-ko-plas-tî — du gr. *thôrax*, thorax; *plassein*, former). Chir. Opération chirurgicale qui se pratique sur les parois thoraciques.

— **Encycl.** On désigne ainsi la résection étendue des côtes, en vue de provoquer l'affaissement et la rétractilité de la paroi thoracique dans le cas d'empyème volumineux, pour faciliter l'accolement des deux surfaces pleurales et tarir la sécrétion purulente de leurs parois. Cette opération, appelée encore *opération d'Estlander*, du nom de l'auteur qui l'a imaginée, est une véritable opération plastique, qu'il ne faut pas confondre avec la simple excision costale partielle ou thoracotomie. Elle consiste, en réalité, à exciser toute la paroi costale qui recouvre la cavité de l'empyème, ainsi que la plèvre épaissie et dégénérée. Il faut, dans certains cas, réséquer jusqu'à 5 ou 6 côtes, rarement un plus grand nombre. On cite cependant un fait où l'on dut exciser des portions de toutes les côtes de la première à la dixième inclusivement, et les morceaux d'os placés bout à bout constituaient une longueur totale de 1m,35. L'opération d'Estlander, à laquelle on ne doit recourir qu'après avoir essayé les autres procédés de traitement de l'empyème, donne presque toujours d'excellents résultats. Les dangers les plus redoutables sont : l'hémorragie, qui est souvent très abondante, et le shock opératoire, qui est très accentué.

THORACOTOMIE s. f. (to-ra-ko-to-mî — du gr. *thôrax*, thorax; *tomê*, section). Chir. Opération chirurgicale consistant dans l'ouverture des parois thoraciques. ‖ Syn. de OPÉRATION DE LETIÉVANT.

— **Encycl.** La *thoracotomie* comporte, ainsi que la thoracoplastie, l'excision, la résection d'une ou plusieurs côtes, mais en beaucoup plus petit nombre; elle n'a d'ailleurs pas pour but de faciliter l'accolement des parois pleurales suppurées et de modifier ainsi la conformation plastique de la cage thoracique, mais simplement de faire une fenêtre, une ouverture, qui permette au chirurgien d'aller porter son action sur les organes contenus dans cette cage. La thoracotomie est l'opération préliminaire de la pneumotomie, de la pleurectomie, etc. On l'a dernièrement utilisée dans un cas où elle n'avait pas encore eu d'application : il s'agissait d'une péricardite purulente, et l'opération fut suivie de guérison après lavage antiseptique du péricarde. En résumé, la thoracotomie est à la cavité thoracique ce que la laparatomie est à la cavité abdominale.

THOREN (Otto-Karl-Casimir von), peintre autrichien, né à Vienne en 1828, mort à Paris en juillet 1889. Il débuta au Salon de 1870, où il avait envoyé : *Au loup* et *Halage en Hongrie.* Puis vinrent : *la Séparation, le Troupeau* et *Voleurs de bœufs en Hongrie* (1875); *le Déjeuner du berger* (1876); *le Mois d'août à Trouville* (Calvados) et *Aux champs* (1877); *Dans les steppes de la Hongrie* et *le Paradis des enfants* (1879); *la Rentrée en octobre* et *Vaches au bord de l'eau* (1880); *Souvenir de Puszta* et *Temps orageux* (1881); *Attelage des environs de Szolnock* et *Un jour de marché à Szolnock* [Hongrie] (1882); *Pâturage, effet du matin* et *Dans les landes* (1883); *le Labour* et *le Refuge* (1884); *les Mouches* et *le Matin au bois de Boulogne* (1885); *le Pré brûlé à Toucques* (Normandie) et *Un jour de marché à Szolnock* (1886); *Matinée d'octobre* et *les Bords de la Toucques, pâturage* (1887); *Coin de Normandie* et *la Herse* (1888); *En automne* et *Troupeau de moutons, effet d'orage* (1889); *le Labour, Pendant le grain, la Herse, Cour de ferme, le Père Nicole et sa vache, le Soir, le Matin en septembre* (Exposition universelle de 1889). M. de Thoren avait obtenu une médaille de 2e classe en 1884 et avait été fait chevalier de la Légion d'honneur la même année. Il était membre du jury international des Beaux-Arts pour l'Autriche-Hongrie à l'Exposition universelle de 1889.

THORESEN (Anne-Madeleine KRAGH, dame), romancière norvégienne, née à Fridericia (Jutland) en 1819. Elle montra de bonne heure des dispositions littéraires, vint à Copenhague à l'âge de vingt ans se préparer à la carrière d'institutrice, et, entrée comme gouvernante chez le pasteur Thoresen, l'épousa en 1844. Dans la cure de campagne qu'elle habitait, elle eut de nombreuses occasions d'apprendre à connaître la vie des paysans norvégiens, leurs vertus et leurs faiblesses, les beautés de la nature, qu'elle a décrites ensuite avec tant de charme. Son mari étant mort en 1862, elle revint à Copenhague et commença à se faire un nom avec ses *Fortællinger* et *Signes historie* (1864); puis vinrent : *Solen i Siljedalen* (le Soleil dans la vallée de Silje); *Billeder fra Vestkysten af Norge* (1872); *Nyere Fortællinger* (1873); *Livsbilleder* [Biographies] (1877); *Herluf Norval*, roman (1880), et des pièces de théâtre : *Et rigt parti; Inden Dœre* et *Kristoffer Valkendorf og Hanseatlerne.* Si Mme Thoresen a eu la bonne fortune de publier ses nouvelles au moment où les récits villageois jouissaient de la pleine faveur publique, c'est cependant à son talent qu'elle doit la plus grande part de ses succès.

* **THORIUM** s. m. — **Encycl.** Chim. L'étude du *thorium* a été reprise par Nilson, qui a obtenu ce corps à l'état métallique à l'aide du chlorure double de thorium et de potassium. C'est un métal cristallin ayant un éclat semblable à celui du nickel et de l'argent. Il s'enflamme spontanément à l'air vers 400°, en donnant un oxyde très blanc. Il brûle aussi dans le chlore, le brome et l'iode, mais n'est point attaqué par le soufre. Sa densité est 10,9178 et son poids atomique 232,37. Le chlorure de thorium aurait pour formule $ThCl^4$, et l'oxyde appelé *thorine* ThO^2. M. Troost, en se fondant sur la densité de vapeur du chlorure de thorium, attribue au chlorure la formule ThCl (Th = 58,1, Cl. = 35,5) et à la thorine la formule ThO (O = 8).

THORNLEY (Georges-William), peintre et lithographe français, né à Paris. Il eut pour maîtres son père et MM. E. Ciceri et A. Sirouy. Son début au Salon date de 1878. Il avait envoyé : *la Rade de Pornic* (*Loire-Inférieure*), aquarelle. Depuis, on a vu de lui : *Une réunion d'artistes*, lithographie d'après Vélazquez; *les Cornettes de Bise*, peinture, et quatre aquarelles (1879); des *Paysages*, d'après Corot et d'après M. Dutilleux [lithographies] (1880); *Bords de la mer*, aquarelle (1881), et *les Roucas blanc*, d'après M. Puvis de Chavannes; *Saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes se rendant en Angleterre l'an CDXXIX pour combattre l'hérésie arrivent aux environs de Nanterre*, lithographie d'après les peintures murales de M. Puvis de Chavannes au Panthéon, propriété du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1882); une lithographie d'après les *Peintures murales de Sainte-Geneviève*, par M. Puvis de Chavannes (acquise par l'Etat); *Albenga* (*Italie*) et *Environs de Fontainebleau*, deux aquarelles et quatre lithographies d'après les peintures de M. Puvis de Chavannes au Panthéon (Exposition nationale de 1883); *Paysage près de Créteil* et *Plaine de Coubron* (dessins); *le Rêve*, d'après M. Puvis de Chavannes, et *le Derby à Epsom*, d'après Géricault, lithographies (1884); *Vue prise aux environs de Nice, le soir*, aquarelle; *la Mort d'Orphée*, lithographie d'après M. Puvis de Chavannes (1885); *le Château de Coucy* (*Aisne*) et *Une rue à San Remo* (*Italie*), aquarelles, et le *Plafond de M. H. Gervex à la mairie du IXe arrondissement*, lithographie (1886); *Paysage près de Pontavert* (*Aisne*); *le Boulevard du Palais, vue prise de la place Saint-Michel à Paris* et *le Pont-Neuf à Paris*, deux aquarelles (1887); *le Pont de Bercy avant la construction du pont de Tolbiac* et deux autres aquarelles : *l'Escalier du château de Montfermeil* et *Vue prise à Pontavert* (*Aisne*), *la Guerre*, d'après M. Puvis de Chavannes (1888); *Vue de Jersey, Roches à l'île de Jersey*, aquarelles, et *Ludus pro patria*, d'après M. Puvis de Chavannes (1889); *la Guerre*, quatre lithographies de *Sainte Geneviève* et le *Plafond de M. Gervex* (Exposition universelle de 1889). M. Thornley a obtenu une médaille de 3e classe en 1888. Il est un des meilleurs lithographes de l'époque contemporaine, un de ceux auxquels l'avenir le plus brillant semble réservé. Outre qu'il a donné des peintures de M. Puvis de Chavannes des interprétations excellentes, on doit à M. Thornley une suite de lithographies d'après M. Degas qui suffiraient à consacrer sa réputation, tant elles rendent à souhait l'esprit et l'ironie quelque peu amère des originaux.

THORNTON (Léon), général français, né le 25 février 1821 à Nantes. Sorti de Saint-Cyr en 1845 comme sous-lieutenant au 4e cuirassiers, il fut promu lieutenant en 1848 et capitaine en 1851. Officier d'ordonnance du général Morris pendant la campagne de Crimée, il se distingua à Balaklava, à Inkermann, à Traktir, et fut nommé chef d'escadrons en 1856; passé au 1er cuirassiers de la garde, il prit part avec ce régiment à la guerre d'Italie et fut décoré après Solferino. Lieutenant-colonel en 1864 et colonel du 7e chasseurs en 1866, il était à la tête de ce régiment à la bataille de Sedan; dans cette journée son régiment fut séparé de sa division, mais le colonel Thornton put atteindre la frontière belge et soustraire ainsi sa troupe aux Allemands victorieux. Le 7e chasseurs se réorganisa à Versailles, puis à Carcassonne, et fut envoyé à Belfort avec son colonel, qui fut promu général de brigade le 3 octobre 1870; quelques jours après, le général Thornton eut le commandement de la 2e division du 20e corps, que l'on venait de former, et combattit à Ladon, à Beaune-la-Rolande, à Villersexel, à Héricourt et à Chaffois, près de Pontarlier. Après la paix, il commanda la subdivision d'Auxerre, celle de Tours et l'Ecole de cavalerie de Saumur. Promu divisionnaire le 30 septembre 1875, il a été, depuis cette époque, membre de la commission des manœuvres de cavalerie en 1876; membre de la commission permanente de cavalerie et de la commission chargée d'étudier et de préparer l'institution d'une Ecole supérieure de guerre (1877); il commanda ensuite des divisions de cavalerie, puis fut inspecteur permanent de cavalerie, membre du comité consultatif de cavalerie de 1880 à 1886 et président de la commission d'hygiène hippique. On lui doit tous les progrès accomplis dans le service des remontes, et « son expérience acquise sur les champs de bataille a puissamment contribué à établir la nouvelle tactique de la cavalerie ». Nommé grand officier de la Légion d'honneur en 1884, le général Thornton est passé dans le cadre de la réserve le 25 février 1886 et a été admis à la retraite le 16 avril suivant.

* **THORSTENSEN** (John), savant islandais, né en 1794. — Il est mort le 15 février 1855.

THOUAR (Emile-Arthur), explorateur français, né à Saint-Martin (île de Ré) le 14 juillet 1853. Il fit un premier voyage dans l'Amérique du Sud en 1879, parcourut les Antilles, le Mexique, l'Amérique centrale, le Vénézuéla, la Colombie. Il ne revint qu'au mois de mai 1882; mais, à peine de retour en France, il apprit que le docteur Crevaux venait d'être massacré par les Indiens Tobas; il résolut de repartir immédiatement pour s'enquérir sur les lieux des causes mêmes de la catastrophe, s'embarqua à Saint-Nazaire le 21 septembre 1882, et était en mai 1883 à Tacna (Pérou). Partant de cette ville, Thouar franchit la Cordillère, passa par La Paz, Sucre ou Chuquisaca et demeura à Tarija jusqu'au 9 juillet, jour où il se mit en route pour Caïza, capitale du Grand Chaco. Le 26 août, la colonne, suivie de 100 Indiens Chiriguanos, atteignit Santa-Barbara. Des restes de la mission M. Thouar put recueillir un baromètre Fortin, une lettre de Crevaux, un croquis du Pilcomayo, le bordage d'une des embarcations; après quoi il songea à l'exploration du Pilcomayo, plusieurs fois tentée sans résultats vraiment satisfaisants. Le 10 septembre 1883, il quitta la Colonie-Crevaux (Santa-Barbara) et partit par le Grand-Chaco pour l'Assomption du Paraguay. La colonne se composait de deux lieutenants-colonels, d'un colonel, du docteur Campos et de 130 hommes. Le 11, à dix heures du matin, on arriva en face de l'endroit où la mission Crevaux avait été massacrée, et l'on suivit le cours du fleuve malgré l'attitude hostile des Indiens. « Après trente-deux jours de privations et de fatigues, dit M. Thouar, après avoir passé par tous les degrés de la souffrance et du désespoir, nous atteignîmes enfin, le 10 novembre au matin, un point d'où nous n'étions plus séparés du rio Paraguay que d'une lieue et demie, mais par une immense lagune dite lagune de Nâra, à environ six lieues dans le nord de la colonie Villa-Alayès ou douze lieues dans le nord de l'Assomption. Nous étions arrivés, mais il était temps. Un chasseur de jaguars, qui chassait dans les environs, vint au-devant de nous dans sa barque. Nous n'avions perdu, pendant toute cette longue période, qu'un seul homme qui, tombant de fatigue et d'épuisement, fut dévoré par les jaguars. » Arrivé à Buenos-Ayres, M. Thouar s'embarqua pour la France, où il reçut un accueil chaleureux du monde savant. Il repartit en mai 1885, et, sous les auspices du gouvernement argentin, il explora le delta du Pilcomayo (juillet-décembre 1885). Il fut ensuite appelé en Bolivie par le président de la République; mais au lieu de prendre la voie la plus courte, il choisit la route de Tucuman, Salta, Iujuy, Tarija, Caiza, la région du haut Pilcomayo et rentra à Sucre par Sauces et Padilla (février-juillet 1886). Le gouvernement bolivien lui confia alors une mission d'exploration de la partie nord du Chaco boréal. Une première et une deuxième fois, la colonne dut se replier par suite du manque d'eau, de l'extrême sécheresse et de l'aridité du sol. Dans une troisième tentative, accompagné seulement de 21 hommes, il se lança de nouveau dans le Chaco. Ses hommes épuisés revinrent au bout d'un mois à la Colonie-Crevaux, le laissant seul avec trois fidèles compagnons, dont deux Français et un Bolivien, luttant encore contre cette nature sauvage et rebelle. Les hardis explorateurs allaient périr, quand ils furent sauvés par le colonel bolivien Martinez. Cette campagne dura du 2 décembre 1886 au 18 novembre 1887 et démontra que la route du nord du Chaco boréal était impraticable, et qu'il ne restait plus à la Bolivie que le bassin du Pilcomayo pour opérer sa jonction avec le bassin de la Plata.

THOUMAS (Charles-Antoine), général et écrivain militaire français, né le 19 juillet 1820 à Laurière (Haute-Vienne). Admis à l'Ecole polytechnique en 1839, il en sortit en 1841 comme sous-lieutenant élève d'artillerie à l'Ecole d'application de Metz. Lieutenant en 1843, capitaine en 1849, il commanda pendant la guerre de Crimée une batterie d'artillerie qui fut citée à l'ordre de l'armée. Chef d'escadron en 1860 et colonel en 1870, il remplit en 1870-1871 les fonctions de directeur de l'artillerie auprès de la délégation du gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux, puis devint général de brigade en 1874 et général de division le 6 juillet 1878; longtemps il a été membre du comité d'artillerie et du comité des poudres et salpêtres. Elevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, le 27 décembre 1884, il fut, sur sa demande, admis à la retraite le 13 juillet 1885. Depuis cette époque le général Thoumas a écrit des ouvrages militaires, dans lesquels il montre beaucoup d'érudition : *les Transformations de l'armée française*, essais d'histoire et de critique sur l'état militaire de la France (1887, 2 vol. in-8°); *le Général Curély*, itinéraire d'un cavalier léger de la Grande-Armée (1793-1815), publié d'après un manuscrit authentique (1887, in-12); *les Capitulations*, étude d'histoire militaire sur la responsabilité du commandement (1886, in-12), qui lui a valu, de l'Académie française, en 1887, l'un des prix fondés par M. Thérouanne; *Autour du drapeau* (*1789-1889*) *ou l'Armée française depuis cent ans* (1888, in-4°), avec plus de 200 illustrations d'après des dessins originaux. En outre, le général Thoumas a publié *les Causeries militaires* (1889, in-12), parues sous son nom dans le journal « le Temps » sur les sujets les plus variés, mais se rattachant toutes aux questions militaires.

* **THOUREL** (André-Albin-François-Bruno), homme politique français, né à Montpellier en 1800. — Il est mort à Aix le 20 septembre 1880.

* **THUILLIER** (Ernestine-Marie-Marguerite), actrice française, née à Clichy-la-Garenne en 1825. — Elle est morte à Châtillon-sur-l'Aron, près de Château-Chinon (Nièvre), en 1885. La grande comédienne se condamna volontairement à l'oubli; elle laissa croire qu'elle s'était retirée dans un couvent et se fit rayer du nombre des sociétaires de l'Association des artistes dramatiques. Elle eut la vie troublée par un amour malheureux, et, ses illusions évanouies, elle n'aspira plus qu'au repos avec sa fidèle camarade Alexandrine. Elle avait antérieurement perdu un fils qu'elle aimait ardemment. « Elle était, dit Théophile Gautier, douce, plaintive, tendre, mélancolique avec des soupirs de colombe qu'on étouffe. »

THUILLIER (Louis-Ferdinand), savant français, né à Amiens le 4 mai 1856, mort à Alexandrie le 19 septembre 1883. Appartenant à une modeste famille, il était entré, après de brillantes études, à l'Ecole normale supérieure, section des sciences, en 1877; en 1880 il en sortait agrégé, mais pour y rentrer aussitôt comme préparateur au laboratoire de chimie physiologique de M. Pasteur. Celui-ci trouva dans M. Thuillier un de ses collaborateurs les plus actifs et les plus intelligents. M. Thuillier avait pris part aux célèbres expériences de Pouilly-le-Fort (mai 1881), qui démontrèrent l'efficacité de la vaccination charbonneuse. Au mois de septembre de la même année il fut envoyé en Hongrie et dirigea des expériences publiques de vaccination à l'Institut vétérinaire de Budapest. D'avril à juin 1882 il remplit une mission analogue en Prusse, puis alla se livrer, dans le département de la Vienne, à des recherches, qui prouvèrent que la maladie infectieuse du porc appelée « le rouget » est causée par un microbe spécial qu'on peut isoler et cultiver dans du bouillon de veau. M. Pasteur reprit alors la découverte du jeune savant et parvint à trouver le moyen d'atténuer la virulence de cet agent, ce qui a permis de l'inoculer aux porcs et de leur communiquer une légère maladie qui les rend réfractaires aux épidémies futures du rouget. Fort de ce succès, M. Thuillier voulut, en 1883, aller étudier sur place le choléra, qui venait d'éclater en Egypte avec une violence inouïe; à peine était-il arrivé et avait-il commencé ses études qu'il fut lui-même foudroyé par le fléau. Un monument a été élevé à Thuillier au cimetière d'Amiens par ses concitoyens, et un autre monument dans le vestibule de l'Ecole normale supérieure, par ses anciens condisciples et les élèves.

* **THULIÉ** (Henri), médecin et homme politique français, né à Bordeaux en 1832. — A plusieurs reprises M. Thulié a été élu président du conseil municipal de Paris. Dans cette assemblée, il se consacra spécialement à l'étude des questions relatives aux services des enfants assistés, des nourrices et des enfants moralement abandonnés. En 1883, il se porta candidat à la députation dans le XVIe arrondissement, qu'il représentait au conseil municipal; mais il ne fut pas élu. Concluant de cet échec qu'il ne possédait plus la confiance de ses électeurs, il donna alors sa démission de conseiller municipal. Parmi les derniers ouvrages de M. Thulié, nous citerons : *Instructions anthropologiques aux voyageurs sur les Boschimans* (1882, in-8°); *la Femme, essai de sociologie physiologique* (1885, in-8°); *les Enfants assistés de la Seine* (1887, in-4°).

* **THUN ET HOHENSTEIN** (Léon ou plutôt Léopold, comte DE), homme politique autrichien, né à Tetschen (Bohême) le 7 avril 1811. — Il est mort à Vienne en décembre 1888. En 1871, il soutint la politique fédérative de Hohenwart dans le Landtag de Bohême, quitta ensuite cette assemblée quand les constitutionnels l'eurent emporté, et resta dans la retraite. Plus tard, lorsque les Tchèques rentrèrent au Landtag de Prague, il posa de nouveau sa candidature; mais il échoua avec les autres grands propriétaires terriens. A la Chambre des seigneurs, il se ralliait à la politique de Taaffe.

THUREAU-DANGIN (Paul), publiciste et historien français, né à Paris en 1837. M. Thureau-Dangin fut d'abord auditeur au conseil d'Etat. Collaborateur assidu du « Correspondant », il prit une part active à la rédaction du « Français ». Partisan convaincu de la monarchie parlementaire, catholique fervent, M. Thureau-Dangin s'est surtout consacré à l'étude de l'époque de la Restauration et à celle du règne de Louis-Philippe. Il l'a fait avec un grand talent d'exposition et avec autant de libéralisme que peuvent en comporter des convictions monarchistes. On lui doit les ouvrages suivants : *Paris capitale pendant la Révolution française* (1872, in-8°); *Royalistes et républicains*, essais historiques (1874, in-8°); *le Parti libéral sous la Restauration* (1876, in-8°); *Pie IX* (1878, in-12), en collaboration avec M. François Beslay; *l'Eglise et l'Etat sous la monarchie de juillet* (1879, in-12); *Histoire de la monarchie de juillet*, dont 5 vol. in-8° ont paru de 1886 à 1889. Ce dernier ouvrage a obtenu deux fois le grand prix Gobert à l'Académie. V. JUILLET.

THUROT (François-Charles-Eugène), philologue français, né à Paris le 12 février 1823, mort dans la même ville le 27 janvier 1882. Fils d'un helléniste distingué, il fit ses études au collège Saint-Louis, entra en 1841 à l'Ecole normale supérieure et fut nommé professeur de seconde au lycée de Pau. Après avoir occupé diverses chaires aux lycées de Reims, Bordeaux, Besançon; il se fit recevoir en 1850 docteur ès lettres et fut nommé professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand en 1854, puis maître de conférences à l'Ecole normale supérieure en 1861. Dix ans après il succédait à Villemain comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre ses deux thèses de doctorat : *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge* et *De Alexandri de Villa-Dei doctrinali, ejusque fortunæ*, on doit à M. Thurot les ouvrages suivants : *Etudes sur Aristote : politique, dialectique, rhétorique* (1861, in-8°); *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge* (1869, in-4°); *Cicéron, Epistolæ ad familiares. Note sur un manuscrit du* XIIe *siècle* (1872, in-8°); *Observations sur l'emploi des modes dans les propositions suppositives* (1874, in-8°); *De la prononciation française depuis le commencement du* XVIe *siècle* (1881-1884, 2 vol. in-8°).

THURSBY (Emma-Cécilia), cantatrice américaine, née à Brooklyn (Etats-Unis) vers 1854, d'une famille d'origine anglaise. Elle annonça étant enfant de grandes dispositions pour le chant et fut, dans sa ville natale, la plus brillante élève de M. Jules Meyer. A la maîtrise de la cathédrale de Williamsburg, dont elle fit ensuite partie, elle charma ses auditeurs par sa belle voix de soprano aigu. En 1870, elle alla suivre à New-York le cours de déclamation lyrique de M. Achille Errani, puis elle se rendit à Milan, où elle prit des leçons des professeurs Lamperti et San Giovanni. A son retour en Amérique, dès 1875, elle excita l'enthousiasme de ses compatriotes en chantant dans les concerts de presque toutes les grandes villes de l'Union et du Canada. Quittant une seconde fois le nouveau monde, en 1878, elle fut accueillie à Londres comme si elle était Jenny Lind et portée aux nues par la presse anglaise. Son triomphe continua à Paris, au mois de mars de l'année suivante, aux concerts Colonne, du Châtelet, Pasdeloup, du Cirque d'hiver. « Le chant de la Thursby, dit M. Heugel, procède de la Patti et de l'Albani, et on peut affirmer qu'au concert elle les égale toutes les deux. Sa voix, des plus étendues et des plus sûres, surmonte toutes les difficultés vocales et même instrumentales : du style, elle en a prouvé dans l'air de Mozart; du brio, dans les variations de Proch. » Depuis, elle s'est fait entendre un peu partout, en Hollande, dans une partie de l'Allemagne, à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Revenue en Amérique, elle a recommencé ses tournées triomphales, n'ayant jamais voulu aborder le théâtre malgré les instances des impresarios et des compositeurs les plus en renom.

THUSNELDA s. f. (tu-snel-da — nom propre). Astron. Planète télescopique, découverte en 1880 par Palisa. V. PLANÈTE.

THUYET (Ton-That), homme d'Etat annamite, né à Hué vers 1835, parent de l'empereur Tu-Duc. Envoyé au Tonkin, il fit à l'intervention française la plus vive opposition pendant la période signalée par l'expédition Dupuis et les conquêtes de Francis Garnier, aussi bien que lors de l'expédition malheureuse du commandant Rivière. A la mort de ce dernier, il revint en Annam, fut nommé ministre de la Guerre, organisa la défense de Hué (1883) et fut destitué après la prise des forts de Thuan-An. L'empereur Tu-Duc, mourant, le désigna pour remplir les fonctions de régent sous son successeur concurremment avec Nguyen-Van-Thong, alors ministre des Finances. Duc-Duc ou Gine-Duc, neveu de l'empereur défunt, fut mis sur le trône, mais il n'y resta que quelques jours. Hiep-Hoa, frère cadet utérin de Tu-Duc, voulant régner, acheta moyennant une forte somme le concours du régent Thuyet, lequel s'entendit à cet effet avec Nguyen. Duc-Duc fut donc déposé et Hiep-Hoa mis à sa place. Mais ce dernier ayant voulu régner, les deux régents frustrés dans leurs espérances s'unirent contre lui, et Hiep-Hoa disparut étranglé par Nguyen selon les uns, empoisonné par les mandarins selon les autres (6 décembre 1883), et les deux régents s'entendirent pour créer un nouvel empereur, Me-Men, frère de la bru de Thuong, et qui prit en montant sur le trône le nom de Kien-Phuc. Sous ce nouveau souverain, Thuyet fut bien encore régent avec Thuong; mais celui-ci accapara toute l'influence et dirigeait en réalité l'empire. Ce n'était pas fait pour contenter Thuyet; aussi, afin de battre en brèche son collègue, se rapprocha-t-il de la France et peut-être ne resta-t-il pas étranger à la mort de Kien-Phuc, qui disparut inopinément (juillet 1884). Quoi qu'il en soit, il ne put profiter des événements, car Thuong choisit pour nouvel empereur un enfant de quatorze ans, Ung-Lich, écarta Thuyet de la régence et le fit ministre. C'est en cette qualité qu'il prépara le coup de main de Hué (4 juillet 1885) contre les troupes du général de Courcy. Lorsque la défaite des Annamites ne laissa plus de doute, Thuyet s'enfuit précipitamment en entraînant à sa suite le jeune empereur Ung-Lich, et se réfugia dans la forteresse de Cam-Lo (province de Kouang-Tri). Depuis cette époque, Thuyet, qui avait obtenu des subsides de la Chine, continua à agiter les provinces orientales de l'empire; il passa ensuite au Tonkin, où il continua à guerroyer contre la France. En décembre 1889 on annonçait que les Chinois, las de soutenir cet hôte compromettant, s'étaient souvenus qu'ils avaient un traité de paix avec la France et avaient incarcéré Thuyet à Canton.

* **THYMOTIQUE** adj. (ti-mo-ti-ke — rad. *thymol*). Chim. Se dit d'un alcool, d'une aldéhyde et d'un acide dérivés du thymol.

— **Encycl.** *L'alcool thymotique* (para)

$$C^6H^2(CH^3)_1.(OH)_3.(C^3H^7)_4.(CH^2OH)_6,$$

est jaunâtre amorphe et s'obtient par réduction de l'aldéhyde thymotique.

L'aldéhyde thymotique (para)

$$C^6H^2(CH^3)_1(OH)_3(C^3H^7)_4(CHO)_6,$$

critallisable en aiguilles blanches fusibles à 133°, ne formant pas de combinaison avec le bisulfite de soude, s'obtient en chauffant dans un ballon à réfrigérant ascendant un mélange de thymol, de soude et de chloroforme.

L'acide thymotique (para), solide, fusible à 157°, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther, s'obtient en chauffant pendant 10 jours à 100° 30 parties de thymol, 50 parties de soude, 45 parties de tétrachlorure de carbone avec assez d'eau pour dissoudre le thymol.

THYROÏDECTOMIE s. f. (ti-ro-i-dèk-to-mî — du rad. *thyroïde* et du gr. *ektemnein*, enlever). Chir. Ablation de la glande thyroïde.

— **Encycl.** Cette opération, pratiquée comme traitement chirurgical du goître et de certaines autres tumeurs du corps thyroïde, a joui, vers 1868, d'une assez grande vogue. Mais bientôt les chirurgiens s'aperçurent que leurs nombreux opérés présentaient presque tous, deux à trois mois après l'extirpation de leur goître, une série d'accidents particuliers et graves dont l'ensemble rappelait assez l'affection connue sous le nom de *myxœdème*. Il se développait chez eux une sorte d'*idiotie crétinoïde*, appelée encore *cachexie strumiprive*, qu'on a observée depuis chez des malades de Bicêtre dépourvus de glande thyroïde, et de nombreuses expériences furent faites sur les animaux pour élucider la cause de ces accidents; or, tous les animaux, chiens et singes auxquels on pratiqua l'excision totale de la thyroïde succombèrent en quelques semaines avec des manifestations nerveuses analogues à celles du crétinisme. On fit alors remarquer qu'il existait de fréquentes relations entre le goître et le crétinisme. De tous ces faits l'on a conclu que « la thyroïdectomie totale n'est pas physiologiquement permise ». On ne doit y recourir qu'en cas d'imminence léthale; toutefois la thyroïdectomie partielle peut encore rendre de réels services.

* **THYS** (Alphonse), compositeur français, né à Paris en 1807. — Il est mort à Bois-Guillaume, près de Rouen, en août 1879. Il fut un des fondateurs de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Ce sont ses romances qui ont fait sa réputation.

TIBERGE, personnage de *Manon Lescaut.* Comme il n'apparaît dans le roman que pour faire des remontrances au chevalier des Grieux, son ami, c'est le type du sermonneur assommant et monotone. Il a beau avoir toujours raison, il fait bâiller.

Tu m'amuses autant que Tiberge m'ennuie,

a dit de Manon Lescaut Alfred de Musset. On fait quelquefois allusion à ce personnage fastidieux :

« Vous êtes un Desgrieux éternel, un Desgrieux qui change souvent de Manon; moi, j'ai pris l'emploi des *Tiberge.* »

ERNEST LEGOUVÉ.

* **TIBERGHIEN** (Guillaume), philosophe belge, né à Bruxelles en 1819. — A ses précédents ouvrages il faut ajouter les suivants : *Introduction à la philosophie et préparation à la métaphysique* (1869, in-8°); *les Commandements de l'humanité ou la Vie morale sous forme de catéchisme populaire* (1872, in-12); *Enseignement et philosophie* (1873, in-12); *Eléments de morale universelle* (1879, in-12); *le Temps, dissertation philosophique* (1879, in-12).

* **TIBESTI** ou **TOU** (*pays de rochers*), grande oasis du Sahara central, au sud-est du Fezzan, entre 11° et 22° de lat. N. — On évalue sa superficie à 11.000 kilom. carrés et la population qui l'habite à 11.000 âmes. Mais le territoire, qui peut être considéré comme l'aire géographique des Tibbous, et qui s'étend entre 12° et 20° de long. E., n'a pas moins de 50.000 kilom. carrés.

Le Tibesti, habité depuis les temps les plus anciens et resté presque inconnu des Européens jusqu'en 1869 (date du voyage du docteur Nachtigal), est un massif de montagnes interposé entre les monts du Darfour au S.-E., monts continués par une suite de collines et de plateaux, et le massif ou plateau de Hoggar, au N.-O. On y distingue deux massifs : le *Tarso*, au N., sorte de longue et haute croupe (2.400 mètres d'altitude), formée de dolomites et hérissée de cônes

volcaniques éteints ; le *Koussi*, au S., chaîne longue de 500 ou 600 kilom., large de 100 kilom., haute de 2.500 mètres au moins.

Le climat est torride ; mais chaque année, au mois d'août, tombent des pluies assez abondantes ; les ravins arides et nus se transforment soudain en torrents impétueux. Dans quelques ravins assez riches en terre végétale les indigènes parviennent à récolter des dattes, des grenades, des figues, du blé, du sorgho, du dourrah, du doumnh, du séné. La faune comprend : l'hyène (trois espèces), le babouin, « homme ensorcelé », vivant sur les acacias, l'antilope, la brebis à queue longue, la chèvre, le chameau, l'âne, l'autruche, devenue rare, le chacal, le renard des sables, le petit lièvre du désert, la marmotte des roches, le vautour, le corbeau, la tourterelle, la pintade, le ramier, le pigeon, et nombre de reptiles.

Les habitants du Tibesti, les *Tibbous*, *Toubous* ou *Tédas*, appelés *Rechadé* par les Arabes (c'est-à-dire « hommes des rochers »), sont répandus non seulement dans leur oasis, dont Bardaï est la principale vallée, mais dans les oasis environnantes, Aghadès, Bilma, Gonda, dans l'Ouaday, le Kamen, le Bornou, à Koufra et dans le Fezzan méridional. Les Dâza du Borgou sont leurs congénères. Dans son ensemble, la race, très ancienne et très homogène, est représentée par 28.000 individus. D'une taille médiocre, les Tibbous ont le teint plus clair que les Soudanais, des membres bien proportionnés et des extrémités très fines. Astreints par une disette presque permanente à une sobriété obligatoire, à des jeûnes fréquents, ils ont le corps amaigri, et n'en restent pas moins une race forte, d'une agilité surprenante. Dans la jeunesse, les femmes, dont les traits ne sont point nigritiens, passent pour les plus belles de toutes les Africaines du Nord. Les Tibbous ont pour armes le javelot, la lance, le poignard, un glaive à deux tranchants et un bouclier elliptique en peau d'antilope. Une physionomie dure et un regard implacable annoncent le caractère moral de ces fils du désert. Pillés par les Touaregs et par les Arabes de la Grande-Syrte, ils se placent en embuscade sur les routes battues et emploient le vol et le meurtre pour accroître leurs moyens d'existence. Leur sagacité est toujours en éveil ; la sûreté de leur sens topographique fait l'étonnement du voyageur.

* **TIBY** (Paul-Alexandre), littérateur français, né à Paris en 1800. — Il est mort dans la même ville le 10 mai 1871.

* **TIC** s. m. — Pathol. *Maladie des tics*, Maladie nerveuse décrite sous ce nom par M. Charcot et caractérisée par l'incoordination motrice avec écholalie et coprolalie. ‖ Syn. de JUMPING (Amérique), LATAH (Malaisie), MYRIACHIT (Sibérie).

— **Encycl.** Derrière le *tic* convulsif plus ou moins étendu, dont nous avons donné la description au tome XV du *Grand Dictionnaire*, se cache le plus souvent une affection nerveuse générale d'une assez grande ténacité et qui n'a été bien étudiée que dans ces derniers temps. En outre des secousses convulsives plus ou moins généralisées qui déterminent le tic proprement dit, on observe l'émission brusque de cris inarticulés et de mots obscènes et orduriers (coprolalie). « La coprolalie, c'est la manie de prononcer à tout propos le mot que V. Hugo met dans la bouche de Cambronne à Waterloo », ou d'autres de même genre. Les malades profèrent ces mots continuellement et malgré eux ; en outre ils imitent et répètent la plupart des bruits qui les frappent (écholalie) ; ils aboient quand ils entendent aboyer ou même simplement quand on parle d'un chien ; ils miment, en entendant certains mots, l'action que ces mots indiquent ; ainsi, lorsqu'ils entendent parler de sauter, ils se mettent à sauter. C'est l'histoire de ces jumpers (sauteurs) racontée par un médecin américain, qui considérait ce phénomène comme particulier aux hommes du Maine : « les sauteurs du Maine ».

Il existe en outre et souvent dans la maladie des tics toute une série de phénomènes psychiques ; on observe des idées fixes, bizarres, comme de ne pouvoir ouvrir une porte sans tourner trois ou quatre fois le bouton ; un malade « a la crainte des portes fermées et veut toujours les ouvrir pour voir ce qu'il y a derrière » ; un autre, « quand, il se couche, regarde sous le lit et passe 20 ou 25 minutes à faire cette inspection » ; « mettre une lettre à la poste, c'est toute une affaire : faut-il la mettre à cette boîte-ci ou à cette autre ? » Il y a là comme des formes atténuées de la folie du doute, du délire, du toucher, etc.

La maladie des tics, ainsi constituée, est très tenace ; c'est que, même sous ses apparences les moins graves, elle décèle une prédisposition héréditaire considérable ; elle est le plus souvent un produit direct de la vésanie. Aussi son diagnostic est-il important à bien établir, en raison de la gravité de son pronostic. Il faut éviter de la confondre avec la chorée rythmée des hystériques et avec la chorée vulgaire de Sydenham, qui, auprès d'elle, sont des maladies relativement bénignes.

On a essayé contre elle tous les traitements antinerveux les plus efficaces, tels que l'hydrothérapie, l'isolement, l'électrothérapie, etc. ; le traitement moral et peut-être dans certains cas l'hypnotisme sont encore ceux qui donnent les meilleurs résultats.

* **TICHATSCHECK** (Joseph-Aloys), célèbre chanteur autrichien, né à Oberweckelsdorf (Bohême) le 11 juillet 1807. — Il est mort à Dresde le 18 janvier 1886. Il avait pris sa retraite de chanteur à l'Opéra de la cour en 1872.

TIELE (Corneille-Pierre), écrivain hollandais, né à Leyde le 16 décembre 1830. Reçu docteur en théologie à l'Athenæum Illustre d'Amsterdam, il devint pasteur des Remontrants ou Arminiens à Moordrecht (1853), puis à Rotterdam (1856), et obtint en 1877 une chaire (histoire des religions) à l'université de Leyde. Outre des écrits de controverse, il a publié : *l'Evangile de Jean considéré comme source de la Vie de Jésus* (1855) ; *la Religion de Zarathustra* (1864) ; *Histoire comparée des anciennes religions de l'Egypte et des peuples sémitiques* (1869-1872), traduite en français par G. Collins (1881, in-8°) ; *Manuel de l'histoire des religions* (1876), traduit en français par Maurice Vernet (1880, in-12).

* **TIELEMANS** (Jean-François), jurisconsulte et homme politique belge, né à Bruxelles en 1799. — Il est mort dans la même ville le 6 juillet 1887. Il était en dernier lieu président de la section des lettres de l'Académie de Belgique.

* **TIEN-TSIN**, ville de l'empire chinois, province de Pé-Tchi-Li, chef-lieu du département de Tien-Tsin, sur le Peï-Ho et à 75 kilom. de l'embouchure de ce fleuve dans le golfe de Pé-Tchi-Li, par 39° 43' de lat. N. et 114° 30' de long. E. ; population évaluée de 300.000 à 950.000 hab. — Le traité du 9 juin 1885, par lequel la Chine reconnaissait le Tonkin comme possession française, fut signé à Tien-Tsin.

Tien-Tsin (TRAITÉ DE). Le différend entre la France et la Chine au sujet de la possession du Tonkin semblait devoir se prolonger outre mesure, au détriment des deux nations, quand le gouvernement français apprit à l'improviste que le commandant Fournier, du « Volta », mettant à profit d'anciennes relations amicales, avait signé avec le secrétaire d'Etat Li-Hung-Tchang, vice-roi du Tchi-Li, une convention préliminaire en cinq articles (11 mai 1884). Ce traité de paix stipulait :

« Art. 1er. La France s'engage à respecter et à protéger contre toute agression d'une nation quelconque, et en toutes circonstances, les frontières méridionales de la Chine, limitrophes du Tonkin.

« Art. 2. Le Céleste-Empire, rassuré par les garanties formelles de bon voisinage qui lui sont données par la France quant à l'intégrité et à la sécurité des frontières méridionales de la Chine, s'engage : 1° à retirer immédiatement sur ses frontières les garnisons chinoises du Tonkin ; 2° à respecter dans le présent et dans l'avenir les traités directement intervenus ou à intervenir entre la France et la cour de Hué.

« Art. 3. En reconnaissance de l'attitude conciliante du gouvernement du Céleste-Empire et pour rendre hommage à la sagesse patriotique de S. E. Li-Hung-Tchang, négociateur de cette convention, la France renonce à demander une indemnité à la Chine. En retour, la Chine s'engage à admettre, sur toute l'étendue de ses frontières méridionales limitrophes du Tonkin, le libre trafic des marchandises entre l'Annam et la France d'une part, et la Chine de l'autre, réglé par un traité de commerce et des tarifs à intervenir dans l'esprit le plus conciliant, de la part des négociateurs chinois et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français.

« Art. 4. Le gouvernement français s'engage à n'employer aucune expression de nature à porter atteinte au prestige du Céleste-Empire dans la rédaction du traité définitif qu'il va contracter avec l'Annam et qui abrogera les traités antérieurs relatifs au Tonkin.

« Art. 5. Dès que la présente convention aura été signée, les deux gouvernements nommeront leurs plénipotentiaires, qui se réuniront dans un délai de trois mois pour élaborer un traité définitif sur les bases fixées par les articles précédents. »

Cette convention, négociée d'abord à titre officieux par le commandant Fournier, dont les démarches obtinrent sans délai l'aveu du gouvernement français, fut communiquée, le 20 mai 1884, au Parlement par M. Jules Ferry, président du conseil. Mais elle ne reçut pas, tant s'en faut, les suites immédiates qu'elle comportait. Le vice-roi du Tchi-Li avait conclu de bonne foi ces préliminaires de paix ; mais il n'ignorait pas que la cour de Pékin était travaillée dans un sens contraire par les généraux tartares, ainsi que par le marquis Tseng, ministre plénipotentiaire de Chine en Europe, dont le rappel venait d'être obtenu par le vice-roi, et, de son côté, le commandant Fournier ne se dissimulait pas que les représentants des puissances étrangères en Chine, et surtout le ministre d'Angleterre, n'épargnaient pas leurs peines pour aggraver le conflit entre la France et le Céleste-Empire. Deux points du traité devaient être exécutés immédiatement : 1° la nomination des plénipotentiaires pour la convention ultérieure à conclure ; 2° l'évacuation du Tonkin par les Chinois. Le plénipotentiaire désigné par M. Ferry était M. Patenôtre, qui devait se rendre de Hué à Pékin. Le commandant Fournier, avant de partir pour l'Europe, fit demander au vice-roi quand le mouvement général d'évacuation des troupes chinoises au Tonkin serait terminé et quand le général Millot pourrait occuper les villes de Lang-Son, Cao-Bang et Lao-Kay. Mais déjà le représentant de la Chine à Paris, Li-Fong-Pao, soulevait des difficultés d'interprétation sur l'article 4 de la convention.

M. Fournier, informé du fait, rédigea et remit au vice-roi, qui en agréa les termes, une note interprétative, en tant que déclaration de principe, de tous les articles de la convention au point de vue du gouvernement français : cette note établissait un *modus vivendi* ayant cours jusqu'à protestation du Tsong-Li-Yamen ; elle constituait un acte unilatéral. La partie essentielle de ce document était celle où il était spécifié que, après un délai de vingt jours, c'est-à-dire le 6 juin, les troupes françaises pourraient occuper toutes les places du territoire tonkinois adossées aux frontières des deux Kouang, et, après un délai de quarante jours, c'est-à-dire le 26 juin, toutes les places du même territoire adossées à la frontière du Yunnan. Le vice-roi, redoutant d'offenser la cour de Pékin, insista longtemps auprès de M. Fournier pour obtenir la suppression du caractère *immédiat* des stipulations de la convention ; il accepta finalement les délais assignés, sous réserve cependant qu'il fallait s'en rapporter à lui pour envoyer au Tsong-Li-Yamen la note en temps utile et à propos. Le contre-amiral Lespès fit, après le départ du commandant Fournier, une visite au vice-roi, qui la lui rendit cordialement.

L'étonnement en France fut général quand on apprit le guet-apens de Bac-Lé (v. ce mot). A la faveur d'une équivoque ou plutôt d'une rature faite sur la note du 17 mai par Li-Hung-Tchang, qui redoutait pour lui une disgrâce « foudroyante », le gouvernement chinois avait violé le traité préliminaire de Tien-Tsin (12 juin). Il prétendit que les Français avaient ouvert le feu les premiers et que la convention du 11 mai était un engagement provisoire, où la date du rappel des troupes n'était pas fixée. Or, sa duplicité était d'autant plus manifeste que l'article 2 stipulait le retrait *immédiat* de toutes les garnisons chinoises. Les pourparlers continuèrent encore pendant quelque temps, M. Jules Ferry ayant obtenu du Tsong-Li-Yamen la publication, dans la « Gazette de Pékin », d'un décret impérial ordonnant aux réguliers chinois de repasser la frontière du Tonkin (16 juillet). Mais les négociations poursuivies par M. Patenôtre à Shangaï n'aboutirent à aucun résultat net et sérieux ; le plénipotentiaire français ne put réussir à faire comprendre aux négociateurs impériaux l'esprit de conciliation de son gouvernement, qui finit par réduire l'indemnité de 250.000.000 de francs, réclamés en premier lieu, au chiffre de 80.000.000 de francs. Avec une patience infinie, les plénipotentiaires chinois opposèrent à ses demandes claires et précises tous les détours, tous les subterfuges de la diplomatie orientale, et proposèrent, en fin de compte, une indemnité dérisoire de 3.500.000 francs à titre de secours pour les victimes de Lang-Son. Le bombardement des forts de Kélung par le contre-amiral Lespès fut le prélude d'une nouvelle série d'hostilités, qui se rouvrirent décidément, après la rupture des relations diplomatiques, le 21 juillet. Les généraux Brière de L'Isle et Négrier au Tonkin, l'amiral Courbet dans la rivière Min, contre Fou-Tchéou, infligèrent à la Chine des pertes cruelles. Enfin, le 4 avril 1885, le Tsong-Li-Yamen accepta la reconnaissance du traité de Tien-Tsin et reprit les négociations, et, le 10 juin suivant, la Chine ratifia la convention définitive, dont les principales stipulations portaient : que les troupes chinoises évacueraient le Tonkin, que les Français lèveraient le blocus de Formose et de Pakhoï et que la convention de Tien-Tsin serait maintenue.

* **TIERSOT** (Edmond-Pierre-Lazare), homme politique français, né à Bourg (Ain) le 29 août 1822. — Il est mort à Paris le 21 janvier 1883. Aux élections du 21 août 1881, il avait été nommé député au scrutin de ballottage dans la 1re circonscription de Bourg. Il appartenait à l'union républicaine. On lui doit : *la Restauration dans le département de l'Ain ; l'invasion, les cours prévôtales* (1884, in-8°).

* **TILDEN** (Samuel-Jones), homme politique américain, né à New-Lebanon (Etat de New-York) le 9 février 1814. — Il est mort à New-York le 4 août 1886. En 1880 et 1884, le parti démocratique le proposa de nouveau pour la présidence ; mais, déclinant toute candidature, il mit son influence au service du général Hancock (1880) et de Cleveland (1884), et contribua beaucoup au succès de ce dernier.

** **TILLANCOURT** (Edouard DE), homme politique français, né au château de Ladoultre, près de Château-Thierry (Aisne), en 1809. — Il est mort à Paris le 24 décembre 1880, lorsque prenait fin le mandat de député que lui avait donné, en 1877, l'arrondissement de Château-Thierry.

TILLAUX (Paul), chirurgien français, né à Aulnay-sur-Odon (Calvados) le 8 décembre 1834. Après avoir commencé ses études à l'école de médecine de Caen, où il fut successivement interne à l'Hôtel-Dieu et prosecteur à l'amphithéâtre, il vint à Paris, fut nommé interne des hôpitaux en 1857, prosecteur en 1861, chirurgien du bureau central en 1863, agrégé de la Faculté en 1866 et membre de l'Académie de médecine en 1879. M. Tillaux est chirurgien de l'Hôtel-Dieu et professeur d'anatomie et de médecine opératoire à l'amphithéâtre des hôpitaux, dont il dirige l'enseignement avec tant de succès depuis 1868. C'est à cette époque en effet qu'il fut appelé à la direction scientifique de cet établissement, et on peut dire qu'il y a créé l'enseignement nouveau de l'anatomie chirurgicale en même temps qu'il y organisait des laboratoires d'histologie et de vivisection, où ont été faites d'importantes recherches et d'où sont sortis d'excellents travaux. Cet amphithéâtre des hôpitaux, appelé vulgairement *Clamart*, est devenu sous cette direction un véritable centre d'enseignement régulier, bien qu'il ne soit pas universitaire. La publication principale de M. Tillaux, celle qui résume en quelque sorte toute sa vie scientifique, est son *Traité d'anatomie topographique, avec applications à la chirurgie*, dont les cinq éditions successives prouvent suffisamment le succès. Cet ouvrage didactique et pratique est devenu classique en France et a été traduit en espagnol, en italien et en russe. Sa grande pratique opératoire est, d'autre part, résumée dans une autre publication non moins importante : *Traité de chirurgie clinique* (1886-1889, 2 vol., in-8°). En dehors de ces deux productions capitales, M. Tillaux a publié dans différents bulletins de sociétés savantes et journaux toute une série de mémoires et d'articles ayant trait à l'anatomie, à la pathologie externe et à la médecine opératoire, mais qui, en définitive, ressortissent tous à la chirurgie. Enfin, nous devons signaler à son actif l'importante opération de la *suture secondaire des nerfs*, dont il a été en France l'innovateur et qui lui a donné des succès quatorze ans après la section nerveuse.

TILMANT (Théophile-Alexandre), violoniste et chef d'orchestre français, né à Valenciennes (Nord) le 8 juillet 1799, mort à Asnières (Seine) le 8 mai 1878. Il fit ses études au Conservatoire de Paris, où il remporta un 1er prix de violon. Peu après il entra en qualité de premier violon à l'orchestre du Théâtre-Italien, puis alla, en 1825, tenir le même emploi à celui de l'Opéra. En 1835 il était devenu chef d'orchestre du Théâtre-Italien. En 1838, il fonda avec son frère une société de musique de chambre qui eut un grand succès, et il fut un des fondateurs et second chef d'orchestre des célèbres concerts du Conservatoire. En 1849 Tilmant succéda à Théodore Labarre comme chef d'orchestre à l'Opéra-Comique. Ce fut l'époque la plus brillante de sa carrière. Il monta, entre autres œuvres importantes : *le Songe d'une nuit d'été, Giralda, Galathée, Marco Spada, l'Etoile du Nord, Psyché, Quentin Durward, le Pardon de Ploërmel*, etc. — Son frère, Alexandre TILMANT, violoniste, né à Valenciennes en 1808, est mort à Paris le 13 juin 1880. Elève du Conservatoire, il remporta le 1er prix en 1829. Exécutant remarquable, il était d'une telle timidité qu'il ne put jamais se produire comme soliste en public. Mais il obtint de véritables succès dans les quatuors qu'il organisa avec son frère, et dans ceux de la Société des concerts du Conservatoire.

* **TIMBAL** (Louis-Charles), peintre et critique d'art français, né à Paris le 26 février 1821. — Il est mort dans la même ville le 24 novembre 1880. Depuis 1876 M. Charles Timbal publiait dans le « Français » des articles sur les Beaux-Arts et sur le Salon. Son style était d'une remarquable élégance. Si on a parfois trouvé sa peinture froide et académique comme écrivain, il possédait la vie et l'éloquence. D'une érudition très exercée, il avait à son heure la critique acerbe et mordante. Le vicomte H. Delaborde a réuni en volume un certain nombre d'articles de Timbal et les a publiés avec une préface, sous le titre de : *Notes et Causeries sur l'art et les artistes* (1881, in-18).

** **TIMBRE** s. m. — Adm. et Fin. *Timbre de quittance*. L'article 18 de la loi du 23 août 1871 exige l'apposition et l'oblitération d'un timbre de 0 fr. 10 sur tout écrit contenant reçu d'un objet d'une valeur supérieure à 10 francs. L'application de ce droit, créé après la guerre de 1870, a donné lieu dans la pratique à des interprétations diverses que la jurisprudence a dû définir. On s'est demandé, par exemple, si le reçu d'une marchandise livrée, alors que le payement de cette marchandise ne s'effectue pas au moment de la livraison, pouvait rendre exigible l'apposition d'un timbre sur le reçu. L'administration de l'Enregistrement avait émis la prétention de frapper d'une amende un négociant qui, dans l'espèce que nous venons de citer, avait omis d'apposer un timbre sur le reçu à lui remis contre la livraison de sa marchandise. Un jugement du tribunal de la Seine, en date du 19 février 1886, avait débouté l'administration de l'Enregistrement de ses prétentions. Celle-ci ayant formé un pourvoi en cassation de l'arrêt de la cour

d'appel, confirmant le jugement de 1re instance, la cour de Cassation a décidé, par arrêt du 7 mars 1887, que les écrits qui ne constituent pas un reçu libératoire ne sont pas assujettis au timbre de 0 fr. 10. La cour suprême a jugé que, lorsqu'il a voté la loi du 23 août 1871, le législateur n'a voulu frapper de l'impôt que le titre pouvant faire preuve, entre les mains du débiteur, de sa libération. Or, l'accusé de réception d'une marchandise ne peut avoir le caractère d'un écrit libératoire, puisque, tout au contraire, il constate que celui qui prend livraison devient débiteur du prix. L'arrêt du 7 mars 1887 a une grande importance pour le commerce. C'est par milliers que se délivrent tous les jours les bulletins du même carnet à souche, l'un mentionnant la livraison pour être remis avec la marchandise au destinataire, l'autre mentionnant la réception de la marchandise et remis au voiturier pour servir de titre, au besoin, contre le destinataire. Exiger l'apposition du timbre de 0 fr. 10 sur chacun de ces reçus serait évidemment donner à l'article 18 de la loi du 23 août 1881 une portée que le législateur n'a pas voulu lui attribuer.

* **TIMBRE-POSTE** s. m. — **Encycl.** Admin. Depuis 1880 la fabrication des timbres-poste est faite directement par l'Etat, dans l'atelier spécial créé à Paris, rue d'Hauteville, sous le ministère de M. Cochery (v. POSTE). De cette réforme il résulte pour le Trésor une économie considérable. En 1851, lorsque le graveur général de la Monnaie, M. Hulot, prit à son propre compte le service de la fabrication des timbres-poste, le prix de cette fabrication était de 1 fr. 50 les mille timbres. La Banque de France fut chargée en 1866 de ce travail, et le prix de revient s'abaissa à 0 fr. 58. Depuis que M. Cochery a confié aux Postes elles-mêmes la fabrication des timbres qu'elles livrent au public, cette fabrication ne coûte plus que 0 fr. 26 les mille timbres. D'après le dernier compte rendu des travaux exécutés à l'atelier de la rue d'Hauteville (1888), le ministère des Postes a fabriqué, en 1887, 1.282.655.000 timbres-poste. L'administration des Postes ne se borne pas à graver le timbre et à l'imprimer. Elle fabrique elle-même le papier et l'encre, qui joue ici un très grand rôle. Les timbres ayant déjà été oblitérés par les procédés que nous avons indiqués au tome XV du *Grand Dictionnaire* ont fait souvent, dans la première année de la mise en usage surtout, l'objet de fraudes nombreuses. Au moyen de lavages habiles, on effaçait la trace de l'oblitération et le timbre servait à nouveau. Des manœuvres de ce genre sont rendues aujourd'hui impossibles. L'encre oblitérante dont on se sert actuellement, et dont la composition est due aux recherches du chimiste J.-B. Dumas, pénètre dans le papier dont il est fait usage pour la fabrication des timbres et ne disparaît plus, même lorsque l'oblitération est faible. Les acides employés pour le lavage font disparaître les couleurs du timbre-poste, mais les traces de l'oblitération subsistent et rendent impossible un double emploi des figurines.

— Cout. *Collections de timbres-poste*. La manie de collectionner les timbres-poste qui, ainsi que nous le constations dans notre précédent article, semblait de 1870 à 1878 perdre de son intensité, est redevenue dans ces dernières années plus grande que jamais. Les collectionneurs de timbres-poste sont aujourd'hui très nombreux. « La timbromanie, dit M. Eudel dans son étude « Collections et « Collectionneurs », n'est pas seulement l'apanage du jeune collégien, qui cache sous son pupitre son album de collectionneur, ses pinceaux et son papier gommé, à côté d'une douzaine de vers à soie ou de bouquins défendus. Née il y a une trentaine d'années pour servir d'amusement aux enfants et leur apprendre, entre temps, un tantinet de géographie, elle a bientôt passionné de très grands personnages. » Parmi les plus complètes collections de timbres-poste, M. Paulian, dans sa *Poste aux lettres*, cite en effet celles de MM. de Rothschild, de M. Bosredon, ancien conseiller d'Etat, du docteur Legrand, de Neuilly, etc. La collection de M. Ferrari a déjà coûté, dit-on, près d'un million et demi. Les différents types de timbres-poste émis, depuis 1840, par l'administration des Postes de tous les pays ne dépassent guère le chiffre de 10.000. Mais les grands amateurs recueillant les moindres variétés de papier, de nuances, de dentelures, arrivent à former des collections qui contiennent plus de 100.000 timbres-poste. Or, précisément parce qu'ils sont très recherchés, quelques-uns des premiers timbres émis atteignent un prix d'autant plus élevé qu'ils deviennent de jour en jour plus rares. Ainsi, les deux timbres de la Réunion de 1852, l'un de 0 fr. 15, l'autre de 0 fr. 50, valent aujourd'hui, ou plutôt sont payés par les collectionneurs plus de 2.000 francs les deux. Le timbre de l'île Maurice de 1847 trouve des acquéreurs au prix de 1.500 francs. Ceux de la Guyane anglaise, émis en 1850, sont disputés à 100 francs, 200 francs et jusqu'à 800 francs, selon la couleur. La liste des timbres vendus 100 francs, 50 francs est très longue. Quant à ceux des prix inférieurs, leur nombre dépasse plusieurs milliers. De ceux-ci, on arrive aisément à se pourvoir. Pour se procurer les autres, on s'adresse à des marchands spéciaux. Il existe, en effet, des marchands de timbres-poste solidement établis, ayant catalogues, journaux, prix courants, non seulement dans toutes les grandes villes d'Europe et d'Amérique, mais encore en Perse et jusqu'au Japon. Une statistique, dont on peut considérer les données comme officielles, estime à 6.000.000 de francs par an la vente des timbres-poste à l'usage des collectionneurs. A Paris, notamment, sans parler des très nombreux courtiers qui mettent des timbres en dépôt chez les papetiers et les marchands de tabac, on compte une douzaine de négociants en timbres-poste. Le plus important d'entre eux, M. Maury, fait un chiffre d'affaires si considérable que ses provisions de timbres sont assurées pour la somme de 400.000 francs.

Le moyen le plus simple et aussi le plus généralement usité de former une collection est de se la procurer à prix d'argent. Mais il en est de plus ingénieux. Dans son étude : *Collections et Collectionneurs*, M. Eudel nous enseigne le suivant : « Un négociant anglais, qui avait promis à son fils une collection de timbres-poste, mis en demeure de s'exécuter, trouva un procédé assez ingénieux pour se procurer cette collection à bon compte. Il fit tout simplement insérer dans le « Times » l'annonce suivante : « Mariage. Une jeune « personne, âgée de vingt ans, brune, jolie, « ayant 800.000 francs de dot et 2.000.000 à « revenir, épouserait un honnête homme, « même sans fortune. Les lettres seront re- « çues jusqu'à la fin du mois à l'adresse de « M. Milliers, au bureau du journal. » Il se trouva plus de 25.000 personnes assez niaises pour demander la main de la jeune Anglaise. De sorte que notre banquier se procura, pour le prix d'une annonce, 25.000 timbres-poste de toutes les nations. »

Est-ce à un semblable procédé qu'ont eu recours les frères de Saint-Jean-de-Dieu de Gand ? Toujours est-il que leur collection est particulièrement curieuse, intéressante et surtout originalement conservée. « Quand on visite, dit M. Eudel, le couvent des frères de Saint-Jean-de-Dieu, autrement dit des Chartreux de Gand, on voit sur les murs du parloir une mosaïque étrange. Une tapisserie faite entièrement de timbres-poste offre aux yeux étonnés les figures les plus diverses. Les frères, armés d'une héroïque patience ont rassemblé plus d'un million de timbres, puis ils les ont triés d'après leurs différentes couleurs. Cette opération préliminaire ne dura pas moins de trois mois, puis commença le collage. Maintenant la tapisserie achevée provoque l'ébahissement des visiteurs. Sur les murs se dessinent un paysage chinois, un château espagnol, un chalet suisse, des chiens, des oiseaux, des papillons, des fleurs, des arbres, un kiosque, des Chinois, etc. » Que de patience, mais aussi que d'oisiveté dénote une semblable collection. On voit que les frères de Saint-Jean-de-Dieu n'ont pas à lutter pour la vie.

Le timbre-poste ne sert pas seulement à affranchir les lettres et à faire la joie des collectionneurs. Si l'on en croit l'auteur de la *Poste aux lettres*, M. Paulian, il existe un langage de timbres, comme il y a un langage des fleurs. La manière dont le timbre-poste est collé sur la lettre a une signification spéciale que, seuls, peuvent comprendre ceux qui ont la clef de ce langage de convention. A ce timbre, suivant qu'il est collé à droite ou à gauche, debout ou la tête en bas, on fait dire ce que l'on veut. La lecture de la lettre est inutile. Il suffit d'examiner l'enveloppe.

TIMBROMANIE s. f. (tain-bro-ma-nî — de *timbre* et de *manie*). Manie du collectionneur de timbres-poste : *La* TIMBROMANIE *poussée à l'excès est une passion ruineuse. La* TIMBROMANIE *n'est pas seulement l'apanage du jeune collégien ; elle passionne de très grands personnages*. (Eudel.) ‖ On dit aussi PHILATELIE.

* **TINGUY** (Charles, marquis DE), homme politique, né à Nantes le 15 novembre 1813. — Il est mort au château de Nesmy le 13 janvier 1881. Son nom est resté attaché à la disposition insérée dans la loi de la presse de 1849 et en vertu de laquelle les articles devaient être signés.

TINSEAU (Léon DE), romancier français, né à Autun (Saône-et-Loire), en 1844. Il suivit d'abord la carrière administrative et exerça pendant quelque temps les fonctions de sous-préfet. En 1882, il publia sous le titre de *Robert d'Epirieu*, un roman de mœurs mondaines qui fut assez remarqué ; depuis il a fait paraître : *Alain de Kérisel* (1883, in-12) ; *la Meilleure Part* (1885, in-12), ouvrage couronné par l'Académie française ; *l'Attelage de la Marquise* (1885, in-12), roman d'une donnée originale et d'un charme pénétrant ; *Madame de Villeféron jeune* (1886, in-12) ; *Montescourt* (1887, in-12), scènes de la vie de château, animées par la vivacité d'une lutte électorale dans une sous-préfecture imaginaire ; *Dernière Campagne*, recueil de nouvelles (1887, in-12) ; *Charme rompu* (1888, in-12) ; *Ma cousine Pot-au-feu* (1888, in-12), *Bouche close* (1889, in-12). M. Léon de Tinseau appartient à la même école que M. Octave Feuillet et puise l'émotion de ses récits à peu près aux mêmes sources. « Il a, dit M. Paul Bourde, une façon de conter facile, leste, adroite sans en avoir l'air et suffisamment personnelle ; de l'esprit, non point incisif, mais gai et de bonne compagnie ; un certain ton général de légèreté aristocratique qui est agréable. »

* **Tintamarre** (LE), journal hebdomadaire, satirique et financier, fondé à Paris, le 19 mars 1843. — Depuis 1885 des modifications ont été apportées dans l'administration intérieure du *Tintamarre*, qui a réduit et son volume et son prix. Quelques-uns de ses rédacteurs attitrés l'ont quitté ; les uns sont morts, les autres ont sacrifié à de nouveaux dieux, mais l'esprit du journal est resté le même et c'est toujours M. Bienvenu (Touchatout) qui le dirige et en est l'âme. Dans ces derniers temps, *le Tintamarre*, qui avait publié *le Trombinoscope, l'Histoire de France tintamarresque*, etc., a fait la joie de ses lecteurs avec son *Grevilsonnat* et son *Eiffelorama*, revue tintamarresque de l'Exposition de 1889. Les rédacteurs actuels sont, avec Touchatout, Robert Briquet, Bengali, Sem, etc. *Le Tintamarre* réorganisé contient de nombreuses illustrations et de très fantaisistes croquis. L'administrateur du journal, secrétaire de la rédaction, est M. Albert Vely.

TINTINNABULER v. a. ou trans. (tain-tinn-na-bu-lé — du lat. *tintinnabulum*, grelot, clochette). Produire le son d'un grelot, d'une clochette.

TIOUTCHEFF (Théodore-Ivanovitch), poète russe, né dans le gouvernement de Grodno en 1803, mort à Saint-Pétersbourg le 15 juillet 1873. Attaché au ministère des Affaires étrangères en 1822, puis à l'ambassade russe à Munich (1823), et chargé d'affaires par intérim à Turin (1838), il fut dans la suite en disgrâce jusqu'en 1844. A cette époque le chancelier de l'empire l'attacha à sa personne. Enfin, de 1857 jusqu'à sa mort il occupa le poste de président du comité de censure extérieure, et par ses efforts pour adoucir les rigueurs de la censure a rendu de grands services aux hommes de lettres. Tioutcheff était doué d'une façon toute spéciale, au point de vue du sentiment, de la profondeur de la pensée et du charme de l'expression, et ce talent s'est révélé dès ses premières productions. Ce ne fut qu'en 1854, sur les instances de Tourgueneff, qu'il réunit dans un recueil ses poèmes publiés dans des revues. Cet ouvrage a été réédité en 1868. Tioutcheff appartenait à l'école de Pouchkine. « Ses poésies, disait Tourgueneff, ne sentent pas la composition ; elles sont nées des circonstances, comme le voulait Gœthe, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été inventées, mais elles ont éclos comme la fleur sur l'arbre. » Voici les titres de quelques-unes de ses poésies le plus célèbres : *les Larmes, la Poésie, Napoléon, A Karamzine, A propos du roman de Tourgueneff « Fumée »*. M. Eugène-Melchior de Vogüé a consacré un article à Tioutcheff dans le « Journal des Débats », en 1887.

TIPO-TIPO, **TIPPO-TIP** ou **TIPPOU-TIB**, de son vrai nom *Hamed ben Mohammed*, marchand d'esclaves et potentat de l'Afrique équatoriale, sur le bassin moyen du Congo. Il est d'origine arabe et probablement natif de Zanzibar. Vers 1866, il s'établit, avec quelques milliers de brigands dressés à la chasse aux esclaves, à Nyangoué, sur la rive droite du Loualaba. Il a fondé le long du grand fleuve africain, sur une étendue de cinq degrés, de nombreux petits postes et des stations, qui sont à la fois des camps, des marchés et des exploitations agricoles à Nyangoué, à Kassongo, à Liba-Liba et à Kibongo, son quartier général depuis quelques années. Ce traitant sanguinaire a établi pour ses troupeaux de captives des écoles de culture pratique ; une fois dressées aux travaux des champs, il distribue ces femmes sur ses diverses plantations. Depuis plus de vingt ans, Tipo-Tipo et ses bandes féroces ont semé la ruine et la désolation à l'ouest du lac Tanganyika, dans le Manyéma et l'Ouregga, ses territoires de chasse privilégiés. Stanley a décrit en termes inoubliables les horreurs de ses razzias dévastatrices.

Tipo-Tipo a rendu, sans doute en diplomate avisé, quelques services aux explorateurs européens : en 1874, il accompagna Cameron au delà du Congo jusqu'à Outolera, par 5° de lat. S. et 23° 32' de long. E. ; il secourut Stanley dans sa première descente du Congo (1876), ce qui permit à ce voyageur de passer les chutes qui portent son nom (Stanley-Falls). Le traitant zanzibarite est à tel point le maître incontesté de cette région africaine, attribuée nominalement à l'Etat libre ou plutôt fictif du Congo, que Stanley, organisant en mars 1887 l'expédition ayant pour but apparent la délivrance d'Emin-pacha et pour but réel la main-mise de l'Angleterre sur la zone des grands Lacs, crut devoir conclure deux traités avec Tipo-Tipo, l'un dans l'intérêt même de l'expédition, l'autre au nom du roi des Belges, Léopold II, pour le maintien de la souveraineté de ce prince sur l'Etat du Congo. Fait incroyable ! l'agent plénipotentiaire du roi des Belges et de la Grande-Bretagne avait investi un abominable négrier des hautes fonctions de « vali » ou gouverneur général du Haut-Congo, à charge pour Tipo-Tipo de défendre ce territoire et de s'interdire le commerce des esclaves... ; mais la traite ne lui était défendue qu'au-dessous des Stanley-Falls : en amont des chutes, il était autorisé à en faire son commerce « légitime ». Ainsi, ne pouvant combattre le négrier zanzibarite, l'Etat du Congo l'a pris pour allié et pour protecteur ; bien plus, le consul général britannique de Zanzibar paye à Tipo-Tipo une pension mensuelle de 30 livres sterling (750 fr.) !

* **TIR** s. m. — **Encycl.** *Sociétés de tir*. Depuis la guerre de 1870 les sociétés de tir ont pris en France un très grand et très heureux développement. C'est en Suisse que ces sociétés ont pris naissance à une époque déjà ancienne. Dans ce pays, exposé par sa situation géographique aux convoitises de l'étranger, le goût et la pratique du maniement des armes ont toujours été considérés comme une condition même d'existence. Aussi nos voisins, qui sont à peine 3.000.000, comptent-ils aujourd'hui près de 3.000 sociétés de tir comprenant 120.000 tireurs. Après la Suisse, c'est outre-Rhin que l'on voit, au moyen âge, des sociétés de tir se constituer. Peu après elles s'introduisent en France, dans les provinces du Nord notamment, et on trouve de nos jours encore dans la Picardie, principalement dans le département de l'Oise, des sociétés d'archers et d'arquebusiers qui perpétuent la tradition. En 1789 la France était couverte de sociétés de tir, ayant toutes leurs privilèges et leur organisation féodale. La Révolution les supprima et elles disparurent jusqu'en 1866. A cette époque l'influence de la transformation de notre armement et aussi l'impression causée par Sadowa amenèrent comme un réveil dans l'esprit des jeunes gens. Ils éprouvèrent le besoin de s'exercer aux armes et de se tenir prêts à des événements que chacun voyait à la veille de se produire. Des sociétés de tir furent créées ; mais il s'en forma une douzaine au plus. En 1870 on n'en comptait que 25. Vint la guerre de 1870. Les désastres qui en furent la suite ouvrirent les yeux. De tous côtés on sentit que, malgré son organisation puissante, l'armée ne peut à elle seule composer la défense d'un pays soucieux de son indépendance. Dans une démocratie, tout citoyen doit être doublé d'un soldat. Etant donné d'ailleurs l'armement actuel, la justesse du tir devient la principale force militaire. Il y eut un véritable réveil de patriotisme, et à la faveur de ce sentiment national les sociétés de tir surgirent sur tous les points du territoire. En 1880 leur nombre s'élevait à 160 ; en 1885 il était de 900 ; il est en 1889 de plus de 1.300.

Les sociétés de tir qui fonctionnent en France sont de trois catégories : militaires, mixtes ou civiles, suivant que leur composition ne comprend que des membres militaires, des membres militaires et des membres civils, ou des membres civils seulement. Toutes ces sociétés sont dues à l'initiative privée et ne vivent que de leurs propres ressources. Elles se soutiennent à grand'peine au moyen de dons volontaires, de cotisations annuelles, de droits de tir, quelquefois de subventions des villes et des départements. Ce n'est que depuis 1888 que l'Etat prévoit au budget une somme de 50.000 francs destinée à leur venir en aide. Cette somme est bien faible. Il est vrai que le ministre de la Guerre diminue autant qu'il le peut le prix des munitions, que les armes sont mises gratuitement à la disposition des tireurs et que les compagnies de chemins de fer accordent aux sociétés de tir des réductions de moitié sur le prix des places, alors même que les membres de ces sociétés se rendent isolément au concours.

On ne saurait trop encourager ces sociétés utiles. Dans l'organisation actuelle des armées, où l'arme de l'infanterie devient de jour en jour plus perfectionnée, celui des combattants qui, dans une guerre, saura se servir du fusil avec le plus d'adresse et de rapidité possédera un avantage considérable et peut-être décisif. Pour se rendre plus utiles, la plupart des sociétés de tir comprises dans la région de Paris se sont fusionnées et pour ainsi dire syndiquées. En 1888 l'*Union des sociétés de tir et d'instruction militaire de la région de la Seine* a été formée par l'union des Sociétés françaises de tir de la région de Paris, des Sociétés françaises d'instruction militaire de la Seine et de plusieurs sociétés indépendantes. La nouvelle société résultant de cette fusion a pour but de relier entre elles les sociétés de tir et d'instruction militaire de la région de la Seine, de les aider par le groupement dans les efforts qu'elles tentent pour développer autour d'elles le goût des exercices physiques et de préparer ainsi un élément de plus à la défense de la patrie. En 1888, les sociétés fondatrices de l'« Union » étaient au nombre de 48. En 1889 cet important groupement comprenait 92 sociétés de tir et d'instruction militaire.

— *Ecole normale de tir de Châlons*. L'Ecole normale de tir de Châlons est régie par le décret du 18 novembre 1886. Elle est destinée :

1° A établir, d'après les instructions de la direction de l'infanterie et en exécution de la décision ministérielle du 30 mars 1886 portant organisation et fonctionnement des sections techniques, les modèles des armes et des munitions destinées à l'arme de l'infanterie ; vérifier mensuellement les produits de la fabrication courante des ateliers de chargement de cartouches ; expérimenter, dans les mêmes conditions, les armes fabriquées par les manufactures et destinées à l'infanterie.